

Syndicat Libre de la Fonction Publique Groupe Police

Zaventem, 5 décembre 2023.

Trois inspecteurs condamnés après une poursuite à Bruxelles

Ne connaissant pas tous les éléments de la cause non plus que les attendus du jugement, il est clair que cette décision judiciaire qui peut être l'objet d'un appel est loin d'être anodine pour les trois collègues concernés qui, comme de nombreux autres policiers attentifs au déroulement de cette affaire, estiment les sanctions disproportionnées... car n'oublions pas qu'ils ne faisaient que leur travail.

Et justement en raison de ce dernier aspect, cette décision n'est pas anodine pour le travail policier général et va emporter des conséquences dans le cadre de l'exécution du travail au profit de la Justice et des magistrats.

C'est une évidence: toutes les poursuites sont occasionnées par un refus d'obtempérer. L'intervention des collègues est basée sur le principe qu'ils ont le devoir de faire cesser l'infraction et d'appréhender les auteurs.

Aussi, par rapport à cette obligation d'action, comment juger de la pertinence d'une telle initiative pour le(s) collègue(s) concerné(s) par l'action, vu que tout se déroule très vite dans ces cas-là? A partir du moment où le jugement est tombé, le principe de prudence est suivi... prudence pour eux-mêmes, pour leur famille, pour le patrimoine familial, pour leur carrière... en évitant tout ce qui peut amener à une prise de responsabilité pénale et civile individuelle.

Les policiers ne se lancent pas dans une poursuite pour leur plaisir, mais parce que c'est leur travail et qu'ils en ont l'obligation en regard d'un constat d'infraction et d'une obligation d'interpellation. Lors d'une poursuite, la situation est constamment évaluée afin de déterminer si la limite pour leur propre sécurité ou celle d'autres usagers de la route n'est pas dépassée.

C'est pourquoi le SLFP Police propose un autre principe que cette énorme majorité de la population acceptera sans problème : lorsqu'on est interpellé par des policiers, on se soumet à cette interpellation et on fait valoir son droit par après, mais on ne prend surtout pas la fuite.

Vincent Gilles
Président National
+32475304864

Vincent Houssin
Vice-président National
+32485184952

